



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/19
5 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES
LES FORMES D'INTOLERANCE ET DE DISCRIMINATION FONDEES
SUR LA RELIGION OU LA CONVICTION

Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues
des droits de l'homme, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[28 février 1997]

1. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) est vivement préoccupée par les nombreuses entraves à l'application, dans de nombreuses régions du monde, de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

2. Ainsi, la FIDH et le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme regrettent que la République socialiste du Viet Nam persiste à réprimer ses communautés religieuses, notamment l'Eglise bouddhique unifiée du Viet Nam (EBUV). Alors qu'avec la politique de "rénovation", la presse officielle s'inquiète de la dégradation morale et de ses conséquences (délinquance et toxicomanie juvéniles, corruption), ils regrettent que les autorités n'aient pas collaboré avec le bouddhisme pour prévenir ces maux. Le bouddhisme, principe de vie fondé sur la tolérance, la compassion et l'engagement pour l'annihilation de la souffrance et la dissipation de l'ignorance, vise à promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et, vu son assise populaire (80 % de la population), pourrait réellement contribuer à un développement équilibré de la société vietnamienne.

3. Or, les récentes libérations de Thich Hai Tang (nom séculier Nguyen Dinh Hoa), Thich Hai Thinh (Le Phu Thinh), Thich Hai Chanh (Nguyen Chon Tam) et Thich Hanh Duc (Vo Hanh Duc) ne sont intervenues pratiquement qu'au terme de leur peine et n'annoncent donc aucunement un assouplissement de la politique de répression religieuse, illégale au regard de l'article 70 de la Constitution de 1992. En effet, munis d'une simple autorisation de sortie du centre de détention ("Giay Ra Trai"), et non d'un titre de libération en bonne et due forme, ils n'ont pas été autorisés à reprendre des activités religieuses normales ni à retourner dans leurs pagodes. Thich Hanh Duc, libéré en juillet 1996, n'a ainsi pas pu regagner la pagode Son Linh, qu'il avait lui-même bâtie, ni reprendre possession de ses livres religieux d'une valeur de 100 millions de dông (9 000 dollars des Etats-Unis), les autorités de la province de Vung Tau-Ba Ria ayant tout confisqué, selon sa lettre de protestation du 4 septembre 1996 adressée au Premier Ministre Vo Van Kiet et restée sans réponse. Thich Hai Tang, libéré le 5 décembre 1996, n'a pu lui non plus regagner sa pagode Linh Mu, à Hue, et se trouve aujourd'hui dans la province de Quang Tri. Ses deux coreligionnaires, Thich Hai Thinh et Thich Hai Chanh, libérés respectivement le 5 mars 1996 et le 30 avril 1995, s'étant vu intimer l'ordre de regagner leur "domicile", sont retournés à la pagode Linh Mu, conformément à leur permis de résidence et à la tradition bouddhique vieille de 25 siècles, qui veut que les bonzes coupent tout lien avec leur famille et la vie séculière. Or, le 22 novembre 1996, plus de 200 policiers ont pénétré de force dans la pagode et arrêté les deux bonzes sous prétexte qu'ils n'étaient pas retournés à leur domicile, prétendument dans leur village natal, où ils sont actuellement assignés à résidence. Ces événements s'insèrent dans un vaste plan d'élimination de l'EBUV. Après avoir tenté de briser la dissidence bouddhiste dans les camps de rééducation, les autorités vietnamiennes s'attaquent à la charpente de l'EBUV que sont ses pagodes, pivot de la vie culturelle bouddhique, et ce en contradiction avec l'article 6a de la Déclaration.

4. Le Gouvernement vietnamien a ainsi pris le contrôle de la pagode Linh Mu, centre de la dissidence bouddhiste, peu après les arrestations du 22 novembre, et en a interdit l'accès aux bonzes de l'EBUV, au motif de sa classification comme monument historique. Par ailleurs, outre le cas précité du vénérable Thich Hanh Duc dont la pagode Son Linh a été confisquée, les autorités de Hanoi ont expulsé les 34 bonzes et nonnes de la pagode Long Tho, à Dalat, puis arrêté son bonze supérieur, Thich Minh Dao (Truong Thanh Tam), le 30 octobre 1996, pour "pratiques superstitieuses entraînant de sérieuses conséquences" (art. 199 du Code criminel) et détruit les bâtiments, le 11 novembre suivant. L'Eglise bouddhique du Viet Nam (EBV, Eglise d'Etat) avait dû couvrir ces persécutions dans une déclaration (réf. 59/BC-BTS, 24 octobre 1996). C'est pourquoi Thich Tu Man, Président du Comité exécutif de l'EBV de la province de Lam Dong et auteur formel de cette déclaration, ainsi que Thich Tam Thanh, Vice-Président, ont récemment démissionné de leur poste pour ne plus être les pantins des ingérences gouvernementales dans les affaires religieuses et ne plus devoir signer des documents justifiant la répression contre l'EBUV. Thich Tu Man avait, en effet, également dû ordonner (lettre 99-BC-BTS, 12 août 1995) la dissolution du "Mouvement bouddhiste de la jeunesse" ("Gia Dinh Phat Tu"), à la suite de la directive (réf. 01-TT/TGCP, 3 mars 1995) de M. Vu Quang, Directeur du Bureau des affaires religieuses du Gouvernement. Ce mouvement éducatif, fondé il y a 50 ans sur le modèle des scouts, regroupe aujourd'hui plus de 300 000 enfants âgés de 6 à 18 ans, dès lors placés sous le contrôle de l'organisation d'Etat

des "garçons et filles bouddhistes". L'EBV a définitivement entériné cette dissolution lors de sa cinquième session, le 13 janvier 1997. Cette mesure contrevient au droit des parents de choisir l'éducation de leurs enfants (art. 5 de la Déclaration) et paraît inopportune considérant les actuelles graves carences du système éducatif. De plus, les instances de l'EBV à Ho Chi Minh-Ville ont interdit, à partir de 1997, la mendicité des bonzes bouddhistes Theravada (Bhikkhus), sous prétexte du nombre croissant de faux bonzes-mendiants. Or, selon la tradition bouddhique, ces bonzes ne peuvent se nourrir que des aumônes du peuple (ils ne demandent jamais d'argent). Cette mesure soi-disant d'ordre public revient donc à interdire une pratique religieuse remontant au Bouddha historique. Visant à couper les bouddhistes du peuple vietnamien, les privant à terme de toute base populaire, elle s'insère dans le plan gouvernemental d'élimination du bouddhisme au Viet Nam.

5. A cet égard, le sort des dignitaires de l'EBUV arrêtés et condamnés arbitrairement pour leur lutte non violente pour la liberté religieuse reste très préoccupant. Le Patriarche de l'EBUV, Thich Huyen Quang (Le Dinh Nhan), est en détention depuis près de 15 ans, d'abord en résidence surveillée, puis dans une cabane du village de Nghia Hanh, dans la province de Quang Ngai. Il lui a été interdit de faire la moindre déclaration écrite ou orale pendant deux ans. Il n'a jamais été jugé. Thich Quang Do (Dang Phuc Tue), Secrétaire général de l'EBUV, a été condamné, le 15 août 1995, à cinq ans de prison pour "abus de la liberté démocratique pour nuire aux intérêts de l'Etat et des organisations sociales", en réalité pour avoir écrit une lettre au Gouvernement, envoyé deux fax à l'étranger et soutenu une mission humanitaire de l'EBUV en faveur des victimes des inondations dans le delta du Mékong. Il est actuellement détenu au camp B14 (près du village de Thanh Xuan Bac, à 10 km à l'ouest de Hanoi), une des prisons les plus dures du Viet Nam. Les érudits Thich Tue Sy (Pham Van Thuong) et Thich Tri Sieu (Le Manh That) ont été arrêtés en 1984 et condamnés à mort en septembre 1988 pour "activités antigouvernementales", puis ont vu leur peine commuée en 20 ans de travaux forcés après une campagne internationale du Comité Vietnam en leur faveur. Le refus de soins et les mauvais traitements ne font qu'affaiblir leur état de santé déjà précaire. Thich Tue Sy a été transféré au camp de rééducation de Ba Sao, province de Nam Ha, après avoir voulu rencontrer M. Louis Joinet, Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire de la Commission des droits de l'homme, en visite au Viet Nam en octobre 1994. Quant à Thich Tri Sieu, il a été jeté au cachot au milieu de la forêt, près du camp K2 de Long Khanh (Z30A), province de Dong Nai, après une manifestation en faveur des droits de l'homme et sur le traitement des prisonniers politiques, du 15 au 18 novembre 1995.

6. La FIDH et le Comité Vietnam s'inquiètent, par ailleurs, de la répression, calquée sur celle contre l'EBUV, visant l'Eglise Cao Dai. Conformément à la Communication 34 du secrétariat central du Parti communiste vietnamien, un "Plan" (réf. 01/KH/TU, du 27 mai 1996) a, en effet, prévu le démantèlement, de juin à septembre 1996, de l'Eglise traditionnelle Cao Dai de Tay Ninh, perçue comme la plus "dangereuse" des sectes coadaïstes, son remplacement par une Eglise Cao Dai d'Etat et l'exclusion des actuels prêtres caodaïstes. Pour ce faire, un comité constitutif de 11 membres issus d'instances communistes pertinentes, dont la Sécurité, a été institué (décision 42/QD/TU, 29 mai 1996). Le "Plan" ordonnait également l'interdiction des pratiques traditionnelles caodaïstes (séances de spiritisme au Saint Siège à Tay Ninh) et l'élimination des "éléments mauvais et extrémistes",

conduisant à l'incarcération à la prison P4, province de Tay Ninh, des prêtres caodaïstes Thuong Thien Thanh et Nguyen Van Giam, des laïcs Vo Thanh Liem, Duong Xuan Luong, Tran Van Khoa et Huynh Van Thang, le 26 juin 1996, et Cao Si Dung, le 21 septembre 1996.

7. Malgré son respect de façade de la liberté religieuse, le Gouvernement vietnamien persiste à se considérer en guerre contre toutes les communautés religieuses. Le blocage systématique, en droit ou en fait, des nominations des évêques catholiques (diocèses de Nha Trang, Buon Ma Thuot, Ho Chi Minh-Ville), malgré les engagements pris auprès du Vatican, est significatif de l'alignement du Gouvernement vietnamien sur la politique religieuse chinoise, particulièrement répressive et fermée à tout dialogue.

8. La FIDH et le Comité Vietnam demandent donc à la Commission des droits de l'homme d'agir au plus vite avant la disparition pure et simple de toutes ces communautés au Viet Nam.
